

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 mars 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : "Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la première séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, et aux représentants de la presse. Je souhaite également une cordiale bienvenue au sein de notre conseil à M. Swann Thommen, de la fraction Alternative régionale et communale, qui remplace M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire. Bien qu'il se soit excusé pour la séance de ce soir, je lui adresse mes meilleurs vœux de succès et bien du plaisir dans sa nouvelle fonction. Je vous prie également d'excuser M. Christian Schluep, conseiller municipal, à la séance de ce soir."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate qu'il manque un secrétaire au bureau du Conseil de ville et demande au parti Alternative régionale et communale de bien vouloir proposer un remplaçant."

Patrick Domon, ARC : "Vous me prenez de court, car je voyais cela beaucoup plus tard. En remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire, nous proposons Mme Morgane Bussian, ARC, au poste de secrétaire du bureau du Conseil de ville."

...Mme Morgane Bussian, ARC,... prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate également qu'il manque un scrutateur au bureau du Conseil de ville et demande au parti libéral radical de bien vouloir proposer un remplaçant."

M. Denis Gerber, PLR : "Nous proposons M. Daniel Muller, PLR."

...M. Daniel Müller, PLR, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017
3. Communications du président et du maire
4. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier : création d'un feuillet distinct et constitution d'un pacte d'emption sur ledit feuillet pour une durée d'un an dès la signature de l'acte.
5. Rapport final de la motion « Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer ! » déposée le 28 avril 2016 par la fraction Alternative régionale et communale : décision

6. Nomination d'un membre représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier », en remplacement de M. Claude-Alain Tanner, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au poste de secrétaire du bureau du Conseil de ville pour l'année 2018, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la commission des finances, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.
9. Nomination d'un membre au sein de la commission économie et tourisme, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.
10. Nomination d'un membre représentant la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.
11. Motions et interpellations
12. Petites questions
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident)

Sont excusés : M. Cyril Erard (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC) M. Swann Thommen (ARC), M. Thierry Spring (PLR) et M. Michel Ruchonnet (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (mairie), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. John Buchs et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : M. Christian Schluep

Presse : M. Sébastien Egger (Canal Alpha), Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : "En préambule, à l'occasion de cette première séance de l'année 2018, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant à la tête de notre conseil lors de la dernière séance du 14

décembre 2017. Avec l'aide de mes collègues du bureau du Conseil de ville, je souhaite pouvoir accomplir cette fonction en vous représentant le mieux possible dans le cadre des sollicitations que nous recevrons au cours de cette année. Comme le veut la tradition, en début d'année de législature, il revient au président d'exprimer quelques réflexions personnelles sur la vision qu'il porte sur sa responsabilité. C'est pourquoi, je souhaite introduire mon discours en rendant hommage à un humoriste et comédien français trop tôt disparu. Coluche disait : "Un bon discours politique ne doit émettre que des idées avec lesquelles tout le monde est déjà d'accord avant". Vous imaginez bien que cette vision de la politique me ferait bien plaisir cette année. Or, je me suis bien sûr fait à l'idée, surtout en cette année électorale, que vous allez me faire vivre une expérience bien plus piquante et mouvementée ! Naturellement, c'est dans la confrontation d'idées qu'on trouve les meilleures solutions. C'est aussi en partageant nos craintes, nos valeurs, nos arguments et nos convictions que nous réussissons à construire les plus beaux projets pour notre Ville. En cette année électorale, donnons envie aux citoyens de notre commune de s'engager en politique en rejoignant nos différentes fractions ! Oui, donnons envie aux lecteurs assidus de nos procès-verbaux de vivre différemment nos débats en y participant physiquement ! Vous l'aurez compris, je souhaite que les débats de notre conseil soient nourris en honorant les valeurs auxquelles je suis attaché : le respect et la courtoisie. Certes, nous ne sommes pas toujours d'accord et nous l'exprimons de manière différente. Evidemment, chacun d'entre nous a des attentes et porte un regard différent s'agissant du fonctionnement de la société. Toutefois, en qualité de président, je veillerai attentivement à éviter les débats improductifs et irrespectueux qui pourraient nuire au bon déroulement de nos séances. Après trois années passées comme conseiller de ville, je suis convaincu qu'un sujet essentiel uni nos différentes fractions. Il s'agit naturellement de notre Ville, de Saint-Imier. L'engagement et les efforts que chacun d'entre nous investit démontrent indiscutablement que nous poursuivons le même but et que nous tirons à la même corde. C'est évidemment tous ensemble, en adoptant la bonne tactique, en menant des actions réalistes et décisives, que nous continuerons à faire briller Saint-Imier au sein de la région. Finalement, c'est avec beaucoup d'humilité, une certaine appréhension et tout en "fair-play" que j'endosse ce soir la tenue d'arbitre et que je donne le coup d'envoi à cette dernière année de législature."

...Applaudissements...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je vais maintenant passer aux communications. Le 12 janvier 2018, nous avons reçu une lettre de remerciements de l'Association insieme Cerebral Jura bernois, à qui nous avons accordé la moitié du don du Conseil de ville. Je vous donne lecture de cette correspondance :

"Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous désirons vous remercier très sincèrement de votre générosité.

En effet, c'est avec plaisir que nous avons reçu votre don de Fr. 1'000.- en décembre dernier.

Nous pouvons vous assurer que cette somme sera judicieusement utilisée pour les différentes activités que nous organisons tout au long de l'année avec les personnes handicapées de notre région.

Au nom de l'Association pour les personnes handicapées du Jura bernois, nous vous présentons nos cordiales salutations.

insieme Cerebral Jura bernois
Association en faveur des personnes handicapées

La présidente
Sylvia Gerber

La responsable
Christine Wahli"

En ce début d'année, j'ai eu l'occasion de représenter notre conseil à diverses occasions. Le 20 janvier 2018 s'est déroulée la 80^{ème} assemblée générale de la Corale Ticinese. Malgré le dynamisme de son président, cette petite société imérienne aux couleurs rouge et bleu peine à recruter des membres actifs pour assurer son avenir et pour retrouver un nouveau souffle. Celles et ceux qui souhaitent pousser la chansonnette sont évidemment les bienvenus pour rejoindre les rangs de cette chorale. Suite à cette soirée, j'ai reçu une lettre de remerciements du Président de la Corale Ticinese dont je vous donne lecture :

"Monsieur le Premier citoyen de la Ville de Saint-Imier,

Par le présent écrit, le comité de la "Corale ticinese" ainsi que ses chanteurs vous remercient chaleureusement de vos propos et soutiens apportés de votre part au cours de notre Assemblée générale annuelle.

Vos paroles d'encouragements à l'égard d'une société en recherche d'un nouveau souffle nous laissent croire à un avenir serein pour les temps à venir.

Nous tenons également à vous souhaiter une année présidentielle riche en événements et satisfaction.

Au plaisir d'une prochaine, "pourquoi pas au Risotto", recevez, Monsieur le Président, nos plus sincères remerciements et salutations.

Au nom de la Corale ticinese
Et de son comité
Le président
J.-C. Lehmann"

Le 1^{er} février dernier, les habitants ayant élu domicile sur la commune de Saint-Imier en 2017 ont été accueillis par une délégation du Conseil municipal et du Conseil de ville. La visite du Musée Longines et une soirée raclette étaient au programme de cette soirée particulièrement conviviale.

Finalement, le 23 février dernier, notre 2^{ème} vice-présidente a représenté notre conseil lors de l'assemblée générale de la FSG Saint-Imier. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Jessica Haenni de sa disponibilité.

Je passe à présent la parole à M. le Maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication particulière ce soir à vous donner, si ce n'est, de souhaiter une très belle année présidentielle à notre président, mon cousin, enrichie de débats constructifs et enrichissants pour notre collectivité. J'aimerais aussi profiter de la parole qui m'est donnée pour vous informer qu'il me sera nécessaire de subir une intervention chirurgicale suite à mon accident de ski. Quant on ne sait pas skier on s'abstient. Je vais donc être, pendant quelques semaines, hors service. Je vais donc céder la responsabilité, pendant 3-4 semaines, au vice-maire, à partir du 26 mars 2018. Merci à lui déjà."

4. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier : création d'un feuillet distinct et constitution d'un pacte d'emption sur ledit feuillet pour une durée d'un an dès la signature de l'acte.

Rapport du Conseil municipal :

« Achevés en 1908, les anciens abattoirs communaux de Saint-Imier constituent un vaste édifice à 3 corps, bâti en maçonnerie. Sous un toit en pavillon-croupe, le corps principal est flanqué de 2 corps latéraux dont les toits sont pourvus de lanterneaux éclairant et ventilant les anciennes halles d'abattage.

(...) L'organisation symétrique stricte du plan est poursuivie dans l'ordonnance des façades, percées de nombreuses et grandes baies encadrées de pierre calcaire, de simili-pierre et de brique. Le bâtiment se distingue notamment par sa silhouette imposante et l'attention particulière vouée à l'aspect soigné et cossu des façades. »

C'est ainsi que cette ancienne bâtisse est décrite au recensement architectural des Monuments historiques du canton de Berne.

Dès la fermeture des abattoirs municipaux en 1998, le bâtiment bénéficie d'un entretien minimaliste et sert de lieu de stockage pour différents services communaux, sans constituer un emplacement idéal dans sa configuration comme dans ses propriétés.

Depuis plusieurs années, les autorités municipales souhaitent retrouver une affectation digne de ce bâtiment classé A à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

L'ISOS se fonde sur la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage. La décision d'inscrire, de modifier ou de retirer des objets revient au Conseil fédéral.

Plusieurs projets ont été envisagés dans cet édifice. Sans être exhaustif, on citera notamment le projet Grockland en 2007, celui d'une école de trapèze en 2011, la performance théâtrale de la compagnie Utopik Family en avril 2015, les travaux visionnaires des étudiants du département Architecture, bois et génie civil de la Haute école spécialisée bernoise, à Berthoud, en 2015, l'éventualité d'accueillir le Pantographe en 2016/2017 ou encore le projet « La HKB touche terre » en juin dernier.

Tous ces événements et performances ont sans nul doute contribué à mettre en valeur ce site. L'opportunité de requalifier l'ensemble du secteur de la gare avec, notamment, l'implantation du nouveau centre commercial Migros constitue ainsi une réelle volonté de l'Exécutif communal.

Dès lors, le Conseil municipal a redoublé d'efforts, afin de trouver une destinée aux anciens abattoirs municipaux. Depuis septembre 2016, des discussions ont lieu avec un promoteur dont l'objectif vise une réhabilitation complète du bâtiment en surfaces commerciales.

En contact avec les Monuments historiques du canton de Berne, avec la Parc régional Chasseral ainsi qu'avec les mandataires et représentants de la Société coopérative Migros, les partenaires du projet de réhabilitation des anciens abattoirs souhaitent mettre en œuvre un projet concerté qui devra constituer une réelle réussite d'intégration dans cette zone de la localité.

Pour ce faire, le promoteur souhaite organiser un concours d'idées, afin de disposer du meilleur projet possible. Les coûts imposés par ce type de démarche nous ont incités à choisir la voie d'un pacte d'emption, afin de donner les garanties nécessaires aux deux parties.

Inscrit au Registre foncier, le pacte d'emption donne à son bénéficiaire le droit d'acquérir ultérieurement l'immeuble aux conditions fixées dans le contrat qui vous est soumis en annexe.

Afin de permettre la signature du pacte d'emption, il est toutefois nécessaire d'effectuer au préalable une mutation, en la forme authentique, devant aboutir à la création d'un nouveau feuillet distinct pour le bâtiment des anciens abattoirs. L'acte de mutation ainsi que le plan constitutif de la nouvelle parcelle n° 2111 de 3'817 m² vous sont remis en annexe. Cette dernière sera distraite du feuillet n° 773 sur lequel un droit de passage à charge sera également requis.

Une fois cette opération réalisée, le pacte d'emption pourra alors être signé. Compte tenu de l'état du bâtiment et de la rénovation intégrale qui doit être entreprise, et après discussion entre le promoteur et le Conseil municipal, il a été convenu les conditions de vente suivantes:

- Prix de vente de CHF 450'000.-, conformément à l'offre écrite du promoteur en date du 20 février 2017.
- Durée du droit d'emption fixée à 1 an dès la signature de l'acte annexé.
- En cas de non exercice du droit d'emption à l'échéance du délai, les travaux réalisés par le promoteur (avant-projet, estimation des coûts, fruit du concours d'architecture avec les plans, etc.) seront remis, sans contrepartie, à la Municipalité.
- Afin de garantir le démarrage et l'achèvement des travaux de rénovation, un droit de réméré en faveur de la Municipalité sera inscrit dans l'acte. Ainsi, la Municipalité aura le loisir de reprendre le bâtiment au prix offert après trois ans si les travaux n'ont pas débuté et à la valeur réelle si, après six années, les travaux ne sont pas terminés.
- Finalement, afin d'éviter toute spéculation immobilière, la Municipalité se réserve un droit de préemption pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'échéance des travaux.

La requalification de l'ensemble du secteur de la gare constitue à n'en point douter un intérêt majeur et une plus-value non négligeable pour la qualité de vie de ses riverains ainsi que pour l'image de Saint-Imier. Les différents projets en cours y contribueront indéniablement.

L'idée de voir les anciens abattoirs réhabilités et retrouver une nouvelle vie constitue une opportunité qu'il ne faut pas négliger. Ainsi, en se basant sur les préavis unanimes des commissions des finances et des bâtiments et infrastructures sportives, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver la création d'un feuillet distinct ainsi que la constitution d'un pacte d'emption à hauteur de CHF 450'000.- sur ledit feuillet, pour une durée d'un an dès la signature de l'acte.

Ouverture de la discussion :

Mme Danika Perret, ARC : "Ce bâtiment n'est plus exploité depuis 1998, date à laquelle les abattoirs municipaux ont été fermés. Depuis il ne bénéficie que d'un entretien minimaliste, servant comme lieu de stockage pour différents services communaux. Cette bâtisse et plus particulièrement ce secteur mérite d'être revalorisé et rafraîchi. L'image reflétée aux personnes de passage dans notre Cité, à la population imérienne et aux touristes n'est pas des plus idéales. Comme tout le monde le sait, plusieurs pistes ont été étudiées ces dernières années, sans aboutir à un projet concret. La proposition qui nous est soumise ce soir a pour objectif une réhabilitation complète de ce bâtiment, par l'intermédiaire d'un promoteur qui souhaite organiser un concours d'idées dans le but de trouver la meilleure solution possible en terme de fonctionnalité et d'esthétisme, sans oublier d'intégrer dans ces démarches les différents acteurs qui nous l'espérons vivement, contribueront à la revalorisation de ce secteur en devenir. Pour que le processus puisse continuer, il est nécessaire de procéder à une mutation devant aboutir à la création d'un feuillet distinct pour le bâtiment des anciens abattoirs. Dans un deuxième temps et vu les frais engendrés par de telles démarches, il a été convenu de réaliser un pacte d'emption qui permettra au promoteur de faire les études et investigations nécessaires durant une année à compter de la signature de l'acte, et ensuite d'exercer ou non

son droit d'emption à l'échéance du délai. En cas de non exercice de son droit d'emption tous les travaux effectués durant cette période reviendront sans frais à la Municipalité de Saint-Imier. Il est également important de préciser, qu'un droit de réméré, ayant pour but de garantir le démarrage et l'achèvement des travaux, sera inscrit dans l'acte, ainsi qu'un droit de préemption, qui prémunira la Municipalité de toutes spéculations immobilières en lien avec ce dossier. En espérant vivement que tous les projets ayant pour but la revalorisation de ce secteur aboutiront dans un avenir proche, la fraction ARC approuve avec enthousiasme la création d'un nouveau feuillet, ainsi que la constitution d'un pacte d'emption pour une valeur de CHF 450'000.-. Je tiens à préciser que ce texte a été rédigé par M. Cyril Erard, ARC."

M. Vincent Brahier, PLR : "La fraction PLR est enthousiaste à l'idée d'une deuxième jeunesse pour les anciens abattoirs et espère de tout cœur qu'un projet viable puisse nous être présenté par l'investisseur lémanique. Nous avons tout de même une interpellation suite à l'article paru dans la presse de ce jour. Je cite : "L'intéressé envisage de transformer le bâtiment pour y installer des surfaces commerciales au sens large du terme. Par exemple des bureaux. En tous les cas des locaux destinés à des activités professionnelles et non à l'habitat". Fin de citation. La fraction PLR ne verrait pas d'un bon œil la venue de locaux commerciaux à proprement dit, comme un magasin de sport, de fleurs, ou autre, dans ce bâtiment. Il ne nous est pas pensable d'implanter ce genre de commerces à cet endroit sous peine de voir nos vitrines le long du Pod se vider et donner une image bien terne de notre grande rue qui vient d'être refaite à grand frais. Nous veillerons à ce que cela ne se produise pas."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Mon intervention comporte différents éléments déjà soulevés ce soir par les autres fractions. Depuis bientôt 20 ans, les abattoirs sont fermés. Ils ont servi principalement, dès 1998, de lieu de stockage pour différents services communaux. Aujourd'hui, il est possible de donner à ce bâtiment, classé A à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale en Suisse, une nouvelle destinée, ce qui est réjouissant. Le projet de réhabilitation de ces abattoirs par un promoteur et l'implantation d'une nouvelle Migros dans le secteur revaloriseront l'ensemble de cette zone de notre localité. La fraction socialiste unanime approuve donc la création d'un feuillet distinct pour le bâtiment des abattoirs et la constitution d'un pacte d'emption de CHF 450'000.- sur ce feuillet pour une durée d'un an dès la signature de l'acte, ceci permettant à son bénéficiaire l'acquisition de l'immeuble. Elle suit les recommandations du Conseil municipal qui s'appuie sur les préavis positifs de la Commission des finances, et de celle des bâtiments et infrastructures sportives."

Mme Talika Gerber, PLR : "Après avoir relu l'ensemble des procès-verbaux de la Commission des finances pour 2017, il s'avère qu'à aucun moment nous avons discuté d'une éventuelle affectation commerciale des abattoirs. Nous avons plutôt parlé d'appartements ou de bureaux. Il m'est dès lors impossible de donner un préavis favorable pour cet objet."

M. Patrick Tanner, maire : "Tout d'abord, je dois dire ma surprise de la prise de position du parti libéral radical, qui normalement prône les valeurs de liberté de commerce, mais ceci étant dit, je me permets d'apporter quelques informations aux questions qui sont posées. Dans la prise de position des promoteurs, l'affectation définitive n'est pas définie puisque c'est le concours d'idées d'architectes qui va définir l'affectation idéale. Il n'empêche que dans l'acte, il est précisé clairement que ce seront des surfaces commerciales. Des surfaces de bureaux sont des surfaces commerciales. Pour donner quelques compléments, je vais vous lire un extrait de la lettre des promoteurs adressée au Conseil municipal :

"En effet, après avoir rencontré M. Burri, architecte des monuments historiques, il en est ressorti que l'affectation en appartements pour ces bâtiments historiques ne serait vraisemblablement pas envisageable. Une des affectations possible et adaptée serait l'aménagement de surfaces de bureaux. Les préjudices de bruit et d'impact visuel et les nuisances conséquemment à l'implantation de la Migros seront amoindris pour des bureaux plutôt que des appartements. Nous projetons d'organiser un concours d'idées en collaboration et avec l'aide des Monuments historiques et du Parc Chasseral en vue d'optimiser la

réhabilitation de ces bâtiments historiques. Ayant regroupé les meilleurs partenaires financiers et techniques autour de ce projet, nous sommes enthousiastes à l'idée de mener jusqu'au bout cette belle réintégration de ce quartier historique dans la commune de Saint-Imier. Les séances avec les représentants de la Migros et leur architecte nous permettent d'évoluer dans un projet concerté et une vue d'ensemble. Tout cela aboutira très certainement à un fleuron d'intégration et de réhabilitation pour ce quartier de Saint-Imier"

Il est bien évident qu'il n'est pas possible, ou très difficilement possible, ou concevable, que la Municipalité mette des clauses de limitation du commerce, ou de l'utilisation de ces surfaces, car ce serait une grave atteinte à la liberté de commerce et de concurrence. Voilà ce que je peux vous dire à l'heure actuelle. Je ne peux pas toutefois, devant votre assemblée, prendre un engagement en vous assurant qu'il n'y aura pas de surfaces commerciales. Il est possible qu'une surface au rez ait une affectation dédiée à un restaurant ou à un bar. Il est possible qu'il y ait encore d'autres affectations, ce n'est pas exclu à l'heure actuelle. A aucun moment l'investisseur n'a signifié l'intention d'implanter tel ou tel commerce. Soyons honnêtes, je ne peux donc pas vous donner, aujourd'hui, la garantie que dans ce bâtiment il n'y aura pas de surface commerciale, dans le sens "commerces" du terme. Mais, la volonté étant d'orienter à l'heure actuelle en priorité vers des surfaces de bureaux. C'est d'ailleurs pour cette raison, qu'il a été précisé le terme de "surface commerciale" qui englobe l'ensemble de ces activités. Voilà ce que je pouvais préciser à ce stade."

M. Denis Gerber, PLR : "Une nouvelle fois notre fraction est attaquée. Notre intention n'est pas d'empêcher le développement des abattoirs, mais également de défendre le centre de notre localité."

Au vote, la création d'un feuillet distinct et constitution d'un pacte d'emption sur ledit feuillet pour une durée d'un an dès la signature de l'acte est accepté par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

5. Rapport final de la motion « Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer ! » déposée le 28 avril 2016 par la fraction Alternative régionale et communale : décision

Rapport du Conseil municipal :

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la motion déposée par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) en date du 28 avril 2016 et intitulée « Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer ! ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Législatif de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

L'acceptation du rapport de la motion par le Conseil de ville correspond à la libération d'un crédit d'engagement de maximum CHF 3'600.- par année dès 2018.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction PLR a étudié avec intérêt le rapport fourni par la commission temporaire "Diversité et richesse culturelle". La commission temporaire a trouvé une solution répondant à la motion de départ sans qu'une fastueuse manifestation soit organisée. L'idée de répondre à la motion par l'intermédiaire de la fête des voisins est appropriée au niveau de l'organisation, de l'amplitude et des coûts engendrées. Il est en effet intéressant de voir que les coûts qui pourraient être à la charge de la Municipalité se montent

à CHF 3'600.- par année. Quant au délai pour l'organisation de la première édition prévue au mois de mai prochain, la communication et la réalisation risquent d'être courtes, mais néanmoins gérables. Notre fraction souhaite qu'une évaluation et un bilan soient effectués après deux voire trois éditions, afin de :

- Ou pérenniser cette offre offerte à la population en cas de succès.
- Ou de l'interrompre dans le cas contraire.

La majorité de notre fraction accepte le rapport présenté et propose de dissoudre la commission temporaire qui a été chargée du traitement de la motion."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Une fête des voisins ? Quelle excellente idée. Même si elle se pratique déjà dans certains quartiers ou immeubles de manière non officielle, quelle bonne idée de l'élargir à toute notre commune, elle en est ainsi beaucoup moins limitrophe. L'implication des habitants imériens pour la mise en place de cette fête est très importante pour sa réussite. C'est le premier pas vers la rencontre, l'échange, la convivialité, et cela permet de bénéficier des différences de chacun pour se rencontrer dans un cadre festif, joyeux et sans préjugé. De plus, le coût et la logistique sont facilités grâce au soutien de la commune. En parallèle, la commune ne se voit pas ruinée par le coût de CHF 3'600.- annuel de ce soutien important pour la mise en place. Il ne reste plus qu'à espérer que la population joue le jeu de la rencontre, de l'échange et de la convivialité. C'est donc avec plaisir que la fraction ARC soutient ce projet."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du rapport de la commission temporaire Diversités et richesses culturelles avec un vif intérêt. Elle adhère tout à fait aux concepts d'échanges, de rencontres, de lutte contre l'isolement présentés dans ce document. L'idée est généreuse et séduisante. La fraction socialiste aurait cependant besoin d'éclaircissements sur quelques points : le rapport mentionne des kits de fête que les commerçants locaux seront invités à agrémenter. Des contacts ont-ils déjà été établis, par qui et comment l'idée a-t-elle été accueillie ? La coordination globale de l'organisation devrait être assurée par le service de l'action sociale. En quoi va consister cette tâche et le nombre d'heures qu'elle représente a-t-il été chiffré ? Vu la grande quantité de travail à assurer dans un service social, qui va avoir du temps à consacrer à cette coordination ? Les secrétaires, les assistants sociaux ? N'est-ce pas ajouter une tâche supplémentaire à un service qui ne sait déjà souvent plus où donner de la tête ? Quant à la chancellerie, a-t-elle elle aussi du temps à disposition ? Poser que les tâches administratives ne coûtent rien est un raccourci simplificateur. Il y a toujours un coût d'opportunité. Est-ce qu'une coordination bénévole ne pourrait pas être envisagée ?"

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Donc, pour répondre aux 3 questions que j'ai entendues émerger. Concernant la constitution des kits, les contacts n'ont pas encore été pris. Nous avons l'intention de nous approcher des commerces locaux. Nous attendions bien évidemment la décision de ce soir pour savoir si l'idée allait être acceptée ou non. Concernant la coordination, on s'est approché des différents partenaires, en l'occurrence l'Action sociale par M. Alexandre Bédard, chef du Service action sociale, et la chancellerie via M. Beat Grossenbacher, chancelier. Toutes les personnes qui ont été citées dans ce rapport, et à qui l'on demande quelques heures de travail, ou services, ont accepté en toute connaissance de cause. A partir du moment où ils ont accepté, c'est que le projet en vaut la peine, et qu'ils sont d'accord d'y consacrer quelques heures. En tout cas, cela a été accepté avec enthousiasme."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Alors, pour autant que le projet ne surcharge pas un personnel communal déjà fortement sollicité, la fraction socialiste accepte le rapport de la motion correspondant à la libération d'un crédit d'engagement de maximum CHF 3'600.- par année dès 2018."

Au vote, le rapport final de la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !" déposée le 28 avril 2016 par la fraction Alternative régionale et communale est accepté par 23 voix pour, 0 voix contre. Il y a 3 abstentions.

6. Nomination d'un membre représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier », en remplacement de M. Claude-Alain Tanner, démissionnaire

M. Patrick Domon, ARC : "Dans les nombreux rebondissements qui ont caractérisé cette législature, il en est un qui touche le Conseil de fondation "Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier". En effet, en début de législature, et chacun d'entre vous s'en souvient, le parti socialiste y était alors représenté. Suites aux modifications internes que ce parti a vécu la place est restée attribuée à la personne qui l'occupait, devenant ainsi la place du parti socialiste dissident. Dès lors, le parti socialiste n'y était plus représenté. Aujourd'hui, nous devons remplacer M. Claude-Alain Tanner, ARC, démissionnaire. Notre fraction pense qu'il est profitable de bénéficier de la situation pour rééquilibrer les représentations au sein de ce Conseil de fondation. Nous renonçons donc à proposer le remplacement de M. Claude-Alain Tanner, ARC, par l'un des nôtres et invitons le parti socialiste à reprendre cette place. Ceci serait à nos yeux un avantage, qui plus est compte tenu de l'importance des dossiers qui y sont actuellement traités. Nous souhaitons encore remercier M. Claude-Alain Tanner, ARC, pour l'important travail qu'il a réalisé au sein de ce Conseil de fondation en sa qualité de secrétaire. Pour sûr que sa rigueur, son sens du consensus et son engagement au-delà de tout calcul ont grandement profité au projet "Plein Soleil", tel que nous le nommons hors protocole. Merci Président !"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste remercie la fraction ARC de sa proposition, et vous propose Mme Elisabeth Beck, PS."

Au vote, Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'adresse mes félicitations à Mme Elisabeth Beck, PS, et lui souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction à siéger au sein de ce Conseil de fondation."

7. Nomination d'un membre au poste de secrétaire du bureau du Conseil de ville pour l'année 2018, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire

M. Patrick Domon, ARC : "En remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire, nous proposons Mme Morgane Bussian, ARC, au poste de secrétaire du bureau du Conseil de ville."

Au vote, Mme Morgane Bussian, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'adresse mes félicitations à Mme Morgane Bussian, ARC, qui a d'ores et déjà rejoint le bureau du Conseil de ville en début de séance."

8. Nomination d'un membre au sein de la commission des finances, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.

M. Patrick Domon, ARC : "En remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire, nous proposons M. Yvan Adatte comme nouveau membre de la commission des finances."

Au vote, M. Yvan Adatte, est nommé à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'adresse mes félicitations M. Yvan Adatte et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction."

9. Nomination d'un membre au sein de la commission économie et tourisme, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.

M. Patrick Domon, ARC : "En remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire, nous proposons M. Swann Thommen, ARC, comme nouveau membre de la commission économie et tourisme."

Au vote, M. Swann Thommen, ARC, est nommé à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'adresse mes félicitations à M. Swann Thommen, ARC, et me réjouis de siéger avec lui au sein de cette commission."

10. Nomination d'un membre représentant la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël, en remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire.

M. Patrick Domon, ARC : "En remplacement de M. Reynald Krähenbühl, démissionnaire, nous proposons M. Michel Meyer, ARC, comme nouveau membre représentant la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël."

Au vote, M. Michel Meyer, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je souhaite beaucoup de plaisir à M. Michel Meyer, ARC, à siéger au sein de ce syndicat, et lui adresse mes félicitations."

11. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président, informe avoir reçu 2 motions sur le bureau du Conseil de ville. Elles vont être présentées par ordre d'arrivée.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Motion intitulée : Introduction d'une monnaie locale. Il n'a jamais été aussi facile de se procurer des biens qui proviennent de tous les continents. Internet offre des possibilités infinies, possibilités qui ont été bien identifiées par des géants de la distribution. Mais chaque médaille a son revers, et il en va de même de la globalisation. Les achats en ligne soulèvent de nombreuses questions :

- Quel est l'impact sur l'environnement des transports ainsi occasionnés ?
- Dans quelles conditions sont produits ces biens ?

- Qu'en est-il de la qualité, et du respect des normes sur la composition des produits ?
- Quel est finalement l'impact économique et sociétal global ?

Ces différentes questions, dont la liste n'est pas exhaustive, ont conduit à un regain d'intérêt pour les circuits économiques de proximité. En vocabulaire moins technocratique cela devient :

- Comment faire pour encourager à se procurer ce qui existe à proximité, et éviter d'aller chercher loin ce qui existe tout près ?

Une évolution incontrôlée du commerce en ligne pose aussi la question de l'avenir du commerce local ou régional, avec son corollaire en matière d'emplois et de retombées économiques. L'économie de proximité, aussi appelée économie présentielle, peut être comparée à une plante relativement fragile dont il faut assurer la croissance. Différentes solutions ont été imaginées. Parmi celles-ci figure la mise en place d'une monnaie locale. Il s'agit comme son nom l'indique d'un moyen de paiement, mais qui a cours dans un espace (commune ou région) bien déterminé. Les commerçants qui y participent s'engagent à l'accepter. Pour le consommateur, c'est la garantie que ce qu'il achète est produit dans la région, avec des exigences environnementales et de qualité précises. Une monnaie locale permet d'amorcer un circuit économique de proximité. En d'autres termes, les revenus ne sont pas captés par l'extérieur de la région ou du pays, mais ils restent sur place et contribuent à renforcer l'économie locale. Différents modèles de monnaie locale existent actuellement. Par cette motion, la fraction socialiste demande que l'introduction d'une telle monnaie soit étudiée. Il serait judicieux que le périmètre de cette monnaie corresponde aux communes impliquées dans le processus de fusion, voire d'autres communes proches. Il s'agirait d'abord d'avoir une vue d'ensemble sur les bonnes pratiques existantes dans des régions comparables aux nôtres. Au-delà de la monnaie locale, il s'agirait aussi d'étudier d'autres manières de renforcer les circuits économiques de proximité. Cette étude devrait être confiée à une commission qui regrouperait les acteurs politiques et économiques de la région."

M. Patrick Tanner, maire : "C'est bien la commission temporaire spéciale qui est sollicitée ?

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je pense que c'est une commission temporaire qui serait le plus adéquat."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Motion intitulée : Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier. Daté de 2003, avec quelques modifications en 2007 et 2008, ce règlement mériterait d'être rediscuté vu la complexité croissante, entre autres, des affaires traitées au Conseil municipal et du temps nécessaire à l'étude des dossiers. Fort de ce constat, il devrait être normal que celles et ceux qui s'engagent pour la collectivité soient correctement dédommagés. La fraction socialiste propose qu'une commission réétudie ce règlement et fasse des propositions de modifications au Conseil de ville."

M. Patrick Tanner, maire : "Egalement ici, conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite à donner à cette motion."

M. Claude-Alain Tanner, président, donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Le Conseil municipal souhaite répondre à l'interpellation du parti socialiste présentée en date du 14 décembre 2017, par la voix de M. Michel Ruchonnet, PS, portant sur le projet d'assainissement de Plein Soleil. Plusieurs questions avaient émergé, auxquelles je vais tenter de répondre précisément, mais succinctement. Pour commencer, j'avais parlé lors de notre dernier Conseil de ville d'une séance d'informations à venir concernant ce projet. Cette dernière a eu lieu en date du 25 janvier 2018 qui conviait les membres du Conseil municipal ainsi que les chefs de fraction, ou leurs représentants. A cette occasion, la présidente du Conseil de fondation ainsi que Monsieur Studer, mandaté pour ce projet d'assainissement, ont pu renseigner les personnes présentes et répondre aux interrogations et questions sur les différentes garanties, étapes du projet, et détails de cette opération. Le permis de construire a été accordé, les adjudications ont pu avoir lieu, et les travaux débutent. Ce beau projet d'assainissement voit aujourd'hui le jour grâce au travail et à la persévérance des membres actifs du Conseil de fondation, que je profite d'ailleurs de remercier pour leur investissement et leur foi en ce projet. M. Michel Ruchonnet, PS, le soulevait, la commune de Saint-Imier n'a effectivement pas pris part au financement de ce projet d'assainissement. La rencontre du Conseil de fondation avec Monsieur Studer, gestionnaire averti et grand habitué de ce type de projet, a orienté les solutions de financement différemment. Loin d'amener le bâtiment assaini vers une privatisation qui empêcherait sa vocation sociale, cette option a été au contraire reconnue comme viable et idéale par tous les acteurs de cette décision.

1) Qui commande à Plein Soleil ?

Tous les 4 ans, notre Conseil de ville nomme ses représentants au Conseil de fondation qui comprend également un membre du Conseil municipal. Au début de cette législature, le parti socialiste, le parti libéral radical ainsi que le parti alternative régionale et communale ont pu être représentés. M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, ayant quitté le PS lors de la première année de cette législature, c'est sous les couleurs de sa nouvelle fraction, "parti Socialiste dissident" qu'il a continué à siéger. S'en sont suivis deux ans durant lesquels le PS n'a plus eu de représentants à Plein-Soleil. Aujourd'hui, suite à la démission de M. Claude-Alain Tanner, ARC, du Conseil de fondation, ce déséquilibre a pu être corrigé, puisque la fraction ARC a offert son siège à un membre du parti socialiste. Nous sommes donc dans une configuration optimale, où tous les partis sont représentés. Par ailleurs, la commune a un pouvoir décisionnel, tant sur les objets à l'ordre du jour, via son représentant de l'exécutif au Conseil de fondation, que sur d'éventuelles modifications des statuts. Nous pouvons dire, aujourd'hui, et c'est très clair, que ce sont les membres du Conseil de fondation qui décident, et que ce pouvoir est donc actuellement en mains des représentants des partis politiques ainsi que de la commune.

2) Ce bâtiment avait à la base une vocation sociale, va-t-il la garder ?

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la vocation sociale du bâtiment est garantie.

3) Une modification des statuts est-elle prévue ou nécessaire ?

Une modification des statuts a été approuvée par le Conseil municipal en février 2018, puisque la dernière version, datant de 1967, ne correspondait plus légalement à ce qui était attendu d'une telle fondation. Cette modification, d'ordre plus cosmétique que fondamentale si j'ose m'exprimer ainsi, s'est faite en tenant compte des nouvelles exigences légales. Cette nouvelle mouture des statuts a permis de lancer officiellement tout le processus de rénovation, et notamment l'adjudication pour les travaux à venir. Ces statuts doivent encore obtenir l'aval de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

4) Finalement, les buts et l'esprit de la fondation sont-ils maintenus ?

Les buts et l'esprit de la Fondation sont assurément maintenus. L'assainissement de ce bâtiment a commencé, et tous les aspects ont été pensés et réfléchis. Le Conseil municipal est confiant face aux informations reçues du Conseil de fondation, et les garanties données peuvent aujourd'hui apaiser les plus sceptiques."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste vous remercie beaucoup pour ces explications?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Lors de la séance du 14 décembre 2017, le Conseil municipal a répondu à l'interpellation du PLR intitulée : Passage pour piétons sur le pod. L'interpellateur M. Christian Tharin, PLR, a encore posé deux questions :

1. Par rapport à l'éclairage, la question est la suivante : qui est responsable en cas d'accident ?
2. Qui a défini, entre la commune et l'Office des ponts et chaussées, donc, qui a dit, que l'éclairage actuel était suffisant ?

Réponse du Conseil municipal :

L'éclairage public de la route cantonale au centre de Saint-Imier, soit rues Baptiste-Savoie, Francillon et Docteur Schwab fait partie du plan de route et a été approuvé après une procédure de mise à l'enquête conduite par le canton avant le début des travaux au centre de Saint-Imier, travaux qui ont été réalisés dès 2011. Les autorités communales ont également été consultées, les commissions concernées ont formulé leur préavis au Conseil municipal. La vitesse sur le pod a également fait l'objet d'une convention entre le canton et la commune afin de déterminer la procédure pour l'adoption définitive de la vitesse, 30 ou 50 km/h entre les Places du Marché et du 16 Mars. Aussi, l'éclairage public a été étudié afin de répondre aux normes que ce soit pour le 30 ou 50 km/h. Ces normes sont des mesures d'intensité d'éclairage qui sont fixées par le canton. Il n'y a pas de tolérance, soit l'éclairage les respecte ou non. Après la votation populaire et le retour au 50 km/h, le Service de l'équipement qui est en charge de l'éclairage public le long de la route cantonale a fait vérifier que l'éclairage correspondait aux normes, ceci en particulier pour les nouveaux passages pour piétons marqués. Un bureau d'ingénieurs et le fournisseur des lampes ont été mandatés pour réaliser ce contrôle. Le bureau d'ingénieurs a confirmé que l'éclairage sur les passages pour piétons à la Rue Francillon était conforme aux valeurs des normes légales."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour sa réponse. Je ne suis toujours pas satisfait parce qu'il me semble que les passages pour piétons, de nuit, lorsqu'il fait sombre, ne sont pas suffisamment éclairés. Je prie le Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'améliorer ceci ou d'ajouter des spots supplémentaires le cas échéant. Merci."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Le Conseil municipal souhaite répondre à l'interpellation du parti libéral radical présentée en date du 26 octobre 2017, par la voix de M. Gaëtan Aellen, PLR, portant sur la politique du 3^e âge à Saint-Imier. Ce sujet, très actuel, fait bien entendu partie de nos préoccupations en tant que commune, et ceci, à différents niveaux. Plusieurs questions avaient été posées lors de votre interpellation, et je vais tenter d'y répondre de la manière la plus complète possible.

- Quelles sont les actions qui ont été menées ces dernières années ?

Il est difficile d'être exhaustif quant aux actions menées dans ce domaine puisqu'elles ne sont que rarement spécifique à ce thème précis, mais je peux vous citer notamment l'étude sur la mobilité à Saint-Imier, initiée dans le cadre de la Commission de la santé et mise en œuvre par le ceff, dont le rapport très bien documenté a été remis à la commune, et plus spécifiquement entre les mains des départements urbanisme, et bâtiments, qui peuvent s'en inspirer dans les projets de réfection ou de construction. En mettant en lumière les endroits qui posent spécifiquement problèmes pour les personnes dont la mobilité serait réduite, notamment par l'âge, cette étude devrait permettre de rendre plus accessible les parcours clés de notre commune, et vise conséquemment une plus grande autonomie. Les réflexions passées et projets actuels liés à la mise sur pieds d'une desserte locale qui desservirait les grands axes de notre commune vont clairement dans le sens d'une aide à la mobilité qui permettrait aux aînés d'être indépendants dans leurs activités quotidiennes plus longtemps. Le projet d'assainissement de Plein Soleil, mené par le Conseil de fondation, est un exemple de ce qui a été entrepris pour maintenir et améliorer l'offre de cette colonie d'habitations pour personnes âgées. Un logement adéquat permet une autonomie plus pérenne, et en ce sens, ce type de projet répond complètement aux lignes directrices cantonales en politique du 3^e âge. Petit clin d'œil, pour finir, à une bien jolie tradition conservée à Saint-Imier. Pour fêter les nonagénaires, ou centenaires de notre Cité, et leur témoigner notre respect et admiration, un représentant du Conseil municipal, accompagné de M. Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, s'invite pour l'apéritif chez les jubilaires au jour de leur anniversaire, munis d'un joli bouquet et d'un traditionnel Vreneli. L'occasion, toujours agréable, de partager un moment, de faire connaissance, d'entendre les parcours et préoccupations de nos aînés et de les valoriser dans les étapes importantes de leurs parcours.

- Quelles sont les actions en cours ?

J'ai le plaisir de vous annoncer en primeur la concrétisation d'un beau projet qui met en lien le 1^{er}, le 2^e et le 3^e âge, dans le cadre de l'école. S'il est vrai que depuis de nombreuses années, certains seniors participent déjà, en classe, à certaines leçons en donnant de leur temps pour des activités diverses, et notamment la lecture, c'est à un concept tout particulier que notre commune a choisi d'adhérer et qui porte le nom de Win3. Ce dernier met en lien, via Pro Senectute, des seniors, des enseignants, et des enfants. En classe, les seniors interviennent en donnant de leur temps à raison de 2 à 4 leçons par semaine, et amènent une aide dans des cadres divers en fournissant un travail relationnel avec les enfants, en collaboration avec le corps enseignant. Cette rencontre de trois générations dans ce cadre qu'est l'école nous paraît être une magnifique opportunité de valoriser les compétences de chacun, et de mettre à profit les connaissances et le regard éclairé de nos aînés, qui bénéficieront en retour de l'énergie et de l'intérêt des enfants. Les enseignants, quant à eux, y verront une belle opportunité de diversifier leurs enseignements tout en profitant de l'éclairage d'un aîné. Win3 est un modèle proposé dans le canton par Pro Senectute, et nous aurons l'occasion imminente de dévoiler les détails du projet de collaboration dans une conférence de presse qui aura lieu le vendredi 20 avril 2018, à 11 h 00, et qui réunira les représentants de Pro Senectute, de notre école, et des départements de l'éducation et de l'action sociale. Parallèlement, nous sommes en lien, via la Commission de la santé, avec Pro Senectute et divers intervenants locaux afin de mettre sur pied une conférence sur des thèmes propres au vieillissement. La date de cette dernière ainsi que les détails du programme seront connus d'ici le mois d'avril 2018. Mais nous avons d'ores et déjà l'intention d'annualiser cette conférence. La fameuse fête des voisins, sur laquelle vous vous êtes prononcés ce soir, est un événement qui, même s'il n'a pas été fait expressément pour le 3^e ou 4^e âge, ne manquera certainement pas cette cible-là. L'un des défis principaux, lorsqu'on atteint l'âge de la retraite, est de rester inséré dans une communauté, de continuer à "faire partie". Nul doute que l'occasion rendue possible de partager un moment entre voisins, à deux petits pas de chez soi, en toute simplicité, est une occasion rêvée pour un aîné de notre village qui souhaiterait un peu de compagnie et créer des liens sociaux de proximité. Enfin, la commune entretient des liens étroits avec des associations d'aînés locales, notamment Bel Automne. Toujours à l'écoute des besoins et demandes spécifiques de nos aînés régionaux, nous nous mobilisons pour soutenir des

projets propres, tels que soutien aux sorties annuelles, réflexions autour des projets d'aide à la mobilité. C'est ensemble que nous trouvons les solutions adaptées, et nous en sommes convaincus.

- Le thème a-t-il été ou est-il débattu au sein des commissions concernées ?

Le thème est bien évidemment débattu dans les commissions concernées, j'ai eu l'occasion, en parlant des diverses actions, de citer directement ou indirectement la Commission de la santé, la Commission sociale, et la Commission diversité et richesses culturelles, actuellement sous mon dicastère. Nul doute que les commissions liées à des projets urbanistiques ou aux bâtiments sont également touchées par ces débats dans leurs planifications. Toutes se préoccupent, à leur échelle et en fonction de leur angle thématique, des spécificités du 3^e et 4^e âge.

- Quelle est la planification envisagée dans ce domaine pour un court, voire moyen terme ?

La planification des diverses actions évoquées ce soir a été donnée, et s'apparente à des projets à courts et moyens termes. Pour ce qui est de planifications à plus long terme, il s'agit de débats devant plutôt être menés par les futurs représentants politiques de la législature à venir. Effectivement, il semble tout à fait difficile aujourd'hui de s'engager à la place des futurs acteurs des programmes imériens. Je pense toutefois ne pas trop m'engager en disant que ce sujet restera une préoccupation évidente des futurs acteurs politiques locaux, et de notre commune en général."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Je vous remercie pour cette réponse."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Le Conseil municipal souhaite-t-il encore s'exprimer ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 3, elles seront présentées par ordre d'arrivée."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Evolution des cas traités par le Service social. Notre fraction est préoccupée par les échos d'une augmentation significative des cas en charge du Service social ces dernières années. D'autre part, le classement peu glorieux de notre commune (2^{ème}) au niveau de l'indice social (après Bienne) nous interroge. Les deux éléments mentionnés ci-dessus mènent à toute une série de questions de la part de notre fraction :

a) Cette augmentation est-elle réelle ?

b) Nous souhaiterions connaître l'évolution du nombre de cas entre 2010 et 2017.

c) Quels types de dossiers sont-ils plus particulièrement concernés ?

d) Cette tendance entraîne-t-elle ou va-t-elle entraîner des coûts supplémentaires pour notre commune ?

e) Des engagements de personnel supplémentaire ont-ils été nécessaires ou le seront-ils à brève et moyenne échéance ?

f) Combien de ressortissants d'autres cantons sont-ils comptés dans ces cas ?

g) A-t-on analysé les raisons de cette évolution ?

h) A-t-on pris des mesures pour freiner cette tendance ?

i) Quelles sont les mesures prises ou proposées pour améliorer rapidement cet état de fait ?"

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Je prends note de votre interpellation et des quelques questions qu'elle contient. Je vais apporter une réponse aussi complète que possible lors de la prochaine séance."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Interpellation intitulée : Boîte à troc à Saint-Imier. Depuis plusieurs années déjà, on voit fleurir dans de nombreuses villes et villages de Suisse romande des boîtes à troc. Le concept est simple : des boîtes, souvent sous la forme de vieilles caissettes à journaux, sont disposées à divers endroits des localités et sont à la libre disposition de chacun pour y déposer des livres dont les propriétaires n'ont plus besoin. Ces boîtes sont autogérées par les utilisateurs et permettent à chacun d'échanger, de prendre de déposer ou de découvrir des livres à qui on donne une seconde vie. L'idée réside dans l'adage : "Ne jetez plus, donnez !" Cette initiative s'inscrit dans un souci de recyclage, de durabilité et de réduction des déchets (il est toujours navrant et attristant de voir des ouvrages en bon état finir à la poubelle alors qu'ils auraient pu plaire et rendre service à d'autres lecteurs). Mais cette démarche s'inscrit aussi dans un souci de démocratisation de la lecture et des loisirs pour chacun. N'oublions pas que les livres ont un coût et que tout le monde ne peut pas se permettre d'acquérir autant de livres que souhaité. Ce projet a déjà été testé et plébiscité par de nombreuses communes dont La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel ou encore récemment Boudry. De plus, et afin de sensibiliser nos jeunes aux joies de la lecture, il est possible de faire décorer les boîtes à troc par nos écoles. De ce fait, nos jeunes seraient impliqués dans ce projet dès le début et en deviendraient potentiellement les premiers utilisateurs et surtout bénéficiaires. Concrètement, pour notre commune, il s'agirait de disposer à des emplacements stratégiques de la localité quelques boîtes à troc. La gestion serait assurée par les utilisateurs et ne demanderait pratiquement aucun entretien à notre commune. C'est donc une action à moindre coût pour notre localité. En résumé, il s'agit d'une initiative gagnant-gagnant : les personnes qui souhaitent se séparer de livres dont ils n'ont plus besoin peuvent le faire gratuitement et en toute simplicité, tout en en faisant bénéficier celles et ceux qui ont envie de lire et pourquoi pas de découvrir de nouvelles œuvres littéraires. La fraction libérale radicale, convaincue du bien-fondé de la démarche et dans l'optique qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier, se pose dès lors les questions suivantes :

- Serait-il possible de mettre en place un tel système à Saint-Imier ?
- Dans l'affirmative, serait-il possible d'intégrer nos écoles en les faisant participer à la décoration et à la mise en place du projet, afin de les sensibiliser à la lecture ?"

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je remercie la fraction libérale radicale par M. Corentin Jeanneret, PLR, pour la bonne idée qu'il vient de proposer. Je vais transmettre cette proposition à la Commission culturelle, ainsi qu'aux commissions scolaires, dont d'ailleurs vous faites partie."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Elections communales du 25 novembre 2018. La section PLR, comme les autres je suppose, a reçu hier matin un courrier relatif aux élections communales du 25 novembre 2018. Le contenu de la lettre qui accompagne ce dossier nous interroge et nous préoccupe. En effet nous sommes informés que des contrôles effectués par la Préfecture du Jura bernois en date des 27 et 28 septembre 2017 ont mis en évidence que le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du maire de Saint-Imier du 27 avril 2006 :

- N'avait pas été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.
- Qu'il aurait dû recevoir l'aval du Corps électoral.

Pourquoi ne pas avoir informé immédiatement la population et les élus de cette situation ?

La lettre mentionne :

- Qu'il s'agit de deux modifications mineures portant sur les délais.
- Que pour ne pas entacher les élections 2018 de tout vice de forme le règlement de 2001 sera appliqué.
- Que pour éviter des dépenses et des problèmes de délai la Municipalité renonce à soumettre la version 2006 à la décision de la population.

N'aurait-il pas été possible d'intégrer ce vote dans les objets soumis à la population le 4 mars dernier (à notre avis le délai était suffisant et les frais réduits car une partie du matériel existait) ?

Le Conseil municipal peut-il nous indiquer :

- La version du Règlement 2001 a remplacé sur le site de la commune le document 2006 encore disponible il y a quelques semaines.
- Peut-on tout simplement jeter cette version 2006 à la poubelle ?
- Quelles sont les élections communales qui ont été organisées sur la base de ce Règlement 2006 ?
- Pouvons-nous penser que les élections concernées ont été entachées d'un vice de forme comme le craint le Conseil municipal s'il l'utilise pour 2018 ?
- Et peut-on aller jusqu'à penser que les décisions par le Conseil de ville sont aussi entachées d'un vice de forme ?

Le PLR Saint-Imier s'interroge sur la suite à donner à ce dossier, mais pour nous il est clair que le fonctionnement démocratique de nos institutions communales a été bafoué."

M. Patrick Tanner, maire : "N'étant pas au courant de l'interpellation, et n'ayant pas l'ensemble du dossier avec moi, je vais tenter d'apporter les réponses les plus transparentes possibles à M. Denis Gerber, PLR. Le déroulement des faits est le suivant. Vous le savez, la Préfecture du Jura bernois organise, à intervalles réguliers, des contrôles administratifs de l'administration municipale. Je peux vous dire que le rapport est globalement positif. Evidemment, il y a des choses à améliorer, mais je ne vais pas vous passer ce soir en revue toutes les différentes recommandations. Dans les recommandations de la Préfecture du Jura bernois figurait notamment une remarque concernant le règlement des élections de 2006, nous demandant : « la commune fera approuver la modification de son règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil municipal et du Maire par l'OACOT ». J'aimerais aussi préciser, qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu le rapport définitif de la Préfecture du Jura bernois. Toutefois, le pré-rapport a d'ores et déjà été adressé au Conseil municipal pour prise de position. La chancellerie a ainsi adressé immédiatement, puisqu'on est dans une année électorale, le règlement en question à l'OACOT pour approbation. Ceci, c'était en début d'année. Après examen de ce document, l'OACOT nous l'a retourné en mentionnant qu'il ne

pouvait pas l'approuver, la compétence de modifier ce règlement étant celle du Corps électoral. De bonne foi, les autorités du passé ont pensé que la modification de deux délais (il faut savoir que ces deux délais permettaient simplement d'offrir aux partis politiques un temps plus généreux entre le dépôt des listes et le matériel de propagande), et là je ne peux pas parler au nom des autorités précédentes, mais qu'il n'était pas nécessaire de solliciter le Corps électoral pour une modification mineure. Dès que nous avons appris que ce règlement de 2006 ne pouvait être approuvé par l'OACOT, les scénarii ont été élaborés avec la chancellerie pour savoir ce qu'il était possible d'envisager. Donc, effectivement le règlement de 2006 n'avait pas de valeur légale, et du point de vue du droit, c'est toujours le règlement de 2001 qui était en vigueur. Nous avons immédiatement, avec le chancelier, demandé au vice-chancelier de remplacer ce règlement sur le site internet de la Municipalité pour remettre le règlement en vigueur, ceci afin d'éviter qu'un parti ne se base sur de faux délais. Puis, nous avons mené rapidement l'information que vous avez reçue. J'aimerais aussi dire que je me suis entretenu avec Mme Munari de l'OACOT pour m'assurer effectivement de la validité du règlement de 2001, et des options que nous avons. Nous avons également établi un rétroplanning pour savoir s'il était possible, dans le cadre de la votation du 4 mars, (puisque celle du 25 mars ne permet pas d'ajouter un objet communal) d'ajouter l'approbation de ce règlement par le Corps électoral. Cette option aurait permis, effectivement, de valider, ou faire approuver pour la forme ce règlement, puisqu'il y a eu, comme vous le dites M. Denis Gerber, PLR, quelques élections qui ont été faites sur la base du règlement de 2006. Malheureusement, les délais pour le 4 mars n'étaient pas tenables. Il y avait encore une autre possibilité, celle d'organiser une votation propre, puisqu'il n'y a plus de votation dans les délais. Une votation propre est estimée entre 6'000 et 7'000 francs. Donc, par rapport aux délais, le Conseil municipal a souhaité plutôt choisir la voie du règlement de 2001. En choisissant cette voie, nous avons décidé de soigner l'information aux partis avec la chancellerie en précisant que ces délais sont des délais légaux, mais que rien n'empêche les partis, à leur bon vouloir, de prendre des délais plus raisonnables s'ils le souhaitent. Ces délais ne sont pas contraignants, et la pesée d'intérêts a largement pesé en faveur de cette solution rationnelle. Il est clair, que maintenant ce règlement devra être revu dans le cadre du processus de fusion dès la prochaine législature, si la fusion est approuvée. Un nouveau règlement sur les élections entrerait inévitablement en vigueur. Si la fusion n'était pas approuvée, il nous faudrait alors effectivement reprendre notre règlement ici au Conseil de ville et le modifier en perspective des élections de la législature suivante. C'est donc un choix de la raison, un choix aussi dans l'intérêt économique des citoyens, et en pensant que ces délais, puisqu'ils ont été appliqués par le passé, n'étaient pas impossibles à tenir pour les partis politiques. Tout en précisant que les partis qui veulent garder les anciens délais, ces délais ne sont pas contradictoires avec l'ordonnance de 2001. Maintenant quant à savoir la légitimité, nous nous sommes aussi posé la question. Est-ce que nous sommes des élus légitimes, vous, nous. La réponse qu'on peut apporter c'est : oui. Oui, nous sommes des élus légitimes. Pour que nous ne soyons pas des élus légitimes il aurait fallu que quelqu'un fasse recours suite aux élections, sous prétexte que les élections ont été faites sur la base d'un règlement qui n'est pas valable. Ces recours n'ont pas eu lieu. On peut donc considérer que toutes les personnes qui ont été élues durant ces élections, l'ont été conformément à la loi. Pour les prochaines élections, le Conseil municipal a estimé qu'il ne souhaitait pas prendre de risque de recours, c'est pour cela qu'il a pris la version la plus radicale, ou la plus stricte. Voilà, j'espère avoir répondu à votre interpellation. Si vous souhaitez des renseignements plus argumentés sur les dates, ou les échéances, je le fais volontiers pour la prochaine séance, si j'y participe, ou la suivante. Nous avons vraiment essayé d'envoyer aux partis, de la manière la plus anticipée possible, ces délais, pour que chacun puisse s'y préparer. J'aimerais remercier le Conseil municipal, mais aussi la chancellerie M. Beat Grossenbacher, chancelier, et M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour leur travail."

M. Denis Gerber, PLR : "Je ne peux pas être satisfait. Je ne discute pas des dates qui nous ont été transmises, celles-ci seront intégrées dans une campagne. C'est sur le fond. Il y a eu un vice de forme. Cela me dérange beaucoup. Et je pense que les citoyens en 2006, 2010, 2014, ne savaient pas que le règlement qui les nommait n'était pas le bon."

12. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions. Nous allons passer aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu 5 sur le bureau du Conseil de ville ce soir. Elles seront présentées par ordre d'arrivée."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Naturalisation. Notre fraction souhaiterait connaître :

- Quelles sont les bases légales réglant le problème des naturalisations ?
- Qui est en charge de ce dossier au sein de la commune ?
- Y a-t-il des directives internes à notre commune ?
- Pour quelles raisons la liste des personnes naturalisées n'est-elle pas rendue publique ? Est-ce une décision fédérale, cantonale ou communale ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends bonne note de la petite question. Je vais vous apporter une réponse lors d'une prochaine séance."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Règlement des commissions permanentes. En date du 5 février 2015 notre conseil a approuvé le règlement des commissions permanentes. Il n'a pas fait l'objet d'opposition (référendum, recours) durant le délai légal. L'application du règlement a-t-elle force de loi ou comme dans le cas des avis de droit (exemple de la réponse donnée ici dans nos murs au sujet de l'OACOT) des interprétations sont-elles possibles ? Si la réponse est que le règlement s'applique tel que voté :

- Que se passe-t-il si un ou des articles n'est ou ne sont pas respectés ?
- Que doit faire un membre d'une commission confronté à une telle situation ?
- De quelle(s) voie(s) de recours dispose-t-il ?
- Quelle instance doit-il informer pour signaler un tel état de fait ?"

M. Patrick Tanner, maire : "N'ayant pas toutes les réponses ce soir, je préfère éviter de vous dire des sottises. Ce que je peux, peut-être, déjà vous dire, c'est qu'un règlement a force de loi. Un règlement a force de loi, puisque l'avis de droit est une interprétation. Evidemment, une loi ou un règlement peut être interprété, sinon nous n'aurions pas de tribunaux, et très peu d'avocats. Donc, oui, des interprétations sont possibles. Par contre, les questions que vous posez sont légitimes. Je vais vous apporter une réponse lors d'un prochain conseil."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Notre déchetterie communale est une infrastructure très utilisée par les citoyennes et citoyens. Nous souhaiterions dès lors savoir si la large palette de tri pourrait être agrémentée des deux offres suivantes :

1. La regrettée tournée des cassons permettaient de donner une deuxième vie aux meubles, appareils ou autres bibelots. Serait-il possible d'organiser un coin "troc" à la déchetterie, afin que des objets encore utilisables y soient déposés et trouvent ainsi un nouveau propriétaire ?
2. Après les bouteilles en verre et en PET, le berlingot est le troisième emballage le plus courant en Suisse avec 20'000 tonnes par an. Ces deux dernières années, l'Association pour le recyclage des briques à boisson Suisse a réalisé avec succès un projet pilote, qui a permis de confirmer une demande élevée de la part des citoyens. Serait-ce envisageable que Saint-Imier s'approche de cette association afin de recycler ces déchets ?

Notre fraction profite de cette petite question pour, d'une part, remercier la serviabilité des employés de la déchetterie et, d'autre part, pour connaître l'état d'avancement du projet d'agrandissement."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "En ce qui concerne les deux premières questions, le coin troc, la récupération des berlingots, briques de lait, et jus de fruits, la Commission urbanisme et mobilité va se pencher sur le problème, et proposera une réponse au Conseil municipal. Maintenant, concernant la déchetterie. Je vais faire un bref tour de la situation actuelle. La déchetterie est ouverte aux habitants de Saint-Imier, Sonvilier, et Villeret. Elle fonctionne bien. Je vais transmettre vos remerciements aux employés de la déchetterie. Les clients de la déchetterie sont, dans leur grande majorité, satisfaits. L'assistance à la clientèle est de bonne qualité. Les employés proviennent des trois communes. En ce qui concerne la nouvelle déchetterie. Le dossier a été repris au 1^{er} janvier 2015. Il était jusque-là traité par le Département de l'équipement. Il s'agissait d'un projet de modules de béton. Après une analyse approfondie de ce projet, il a été abandonné en raison de son coût trop élevé, soit plus de CHF 3'100'000.-, y compris la déchetterie provisoire que nous devons créer pendant 4-5 mois. Nos communes partenaires, Sonvilier et Villeret, ont partagé également cet avis. Il aurait fallu augmenter le prix des sacs poubelle de façon drastique, plus de 25-30 %. Nous avons donc recherché d'autres solutions et avons invité les communes de Cortébert à Renan à une séance d'information le 7 juillet 2017. Nous sommes actionnaires, comme la plupart des communes, de Vadec. Nous avons déjà eu une séance avec la direction de cette entreprise et M. Emmanuel Maître, directeur de Vadec. Vadec étant le Réseau de valorisation des déchets - Arc Jurassien. Il a été présenté 4 variantes de prestations possibles pour l'exploitation de la déchetterie. A ce jour, bien qu'une réponse ait été demandée jusqu'à fin septembre, seule la commune de Villeret nous a communiqué qu'elle était disposée à collaborer sur la base du modèle D, modèle que je vais vous présenter. Je résume rapidement ce modèle D qui est déjà en vigueur et qui marche très bien dans le canton de Neuchâtel. Cela veut dire : investissement, exploitation et gestion des filières de valorisation par Vadec. Supervision par un Copil composé des communes membres. Les communes membres signent une convention de 20-25 ans. Un règlement d'exploitation pour définir le mandat. Nous aurions un modèle similaire à ce qui se passe à la déchetterie DILAC à Cortaillod. C'est un modèle que l'on voit souvent à la télévision régionale. Donc, ici, cela veut dire que la commune de Saint-Imier, ou les communes partenaires, auraient une facture annuelle d'une taxe d'utilisation par habitant tout inclus. Aucun investissement de la part des communes. Et la ville est co-utilisatrice de ceci. Ce scénario est également retenu pour poursuivre l'étude. Malgré un rappel, nous n'avons à ce jour reçu aucune prise de position officielle des autres communes. Nous proposerons au Copil de la fusion que le projet soit repris dans le cadre des travaux liés au projet de fusion et d'y inclure Villeret. La déchetterie resterait au même lieu qu'actuellement à Saint-Imier parce que l'actuelle déchetterie peut accueillir environ 10'000 habitants. Il faudrait naturellement élargir les heures d'ouverture. Le personnel ne serait plus du personnel des communes, mais du personnel par Vadec. Quant au coût d'exploitation par tête d'habitant, je ne vous donne pas le coût qui nous a été indiqué, il aura certainement varié depuis. Il était acceptable, mais surtout on aurait du personnel encore plus formé. Cela devient

de plus en plus complexe le tri dans une déchetterie. Voilà ce que je pouvais répondre pour la troisième partie de votre question."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour ces informations. Je me réjouis d'ores et déjà des réponses qui seront apportées aux deux autres petites questions."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Petite question intitulée : Piscine couverte. Par qui seront supportés les coûts découlant des malfaçons ? Par l'architecte, par l'entreprise mandatée, ou par la collectivité ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le Service des bâtiments et infrastructures sportives a pris à bras-le-corps cette problématique. La protection juridique a été activée dans ce dossier. Il est bien évident, vu les malfaçons constatées, que nous ne souhaitons pas que la charge soit reportée sur la collectivité. Nous nous battons pour que cette charge soit imputée aux personnes responsables. Peut-être M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, absent ce soir, pourra vous donner de plus amples précisions lors d'une prochaine séance du Conseil de ville."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Merci M. le maire pour votre réponse. Je vais également rester dans l'attente des explications de M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Petite question intitulée : Rénovation du nouveau collège primaire, Rue Agassiz 14. Lors du Conseil de ville du 7 septembre 2017, la fraction socialiste avait demandé où en était la réflexion concernant la rénovation du nouveau collège primaire. Des architectes sont venus visiter les lieux à plusieurs reprises depuis lors. Est-ce qu'une décision a été prise sur ce qui sera fait et est-il prévu que l'école soit associée aux discussions ?"

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence de M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, le Conseil municipal prend bonne note de la petite question et tentera de vous apporter une réponse lors de la prochaine séance."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

13. Divers et imprévu

M. Denis Gerber, PLR : "J'ai un divers intitulé : Eaux usées sur les deux montagnes. Je me permets de revenir sur notre interpellation du 26 octobre 2017 dont je vous dispense de la relecture. Notre fraction a déjà attendu plusieurs mois pour recevoir des informations fournissant un tableau précis et réel de l'état du dossier pour lequel elle était intervenue. Elle constate que rien n'a été fait à ce jour pour nous communiquer un bilan. L'absence de prise de position du service concerné est très inquiétante plus de 4 mois après le dépôt de notre intervention."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Il n'était effectivement pas question de répondre à cette interpellation tout de suite, puisque nous avons lancé un crédit d'étude qui doit encore passer en Commission des finances, ainsi qu'au Conseil municipal, et qui est prévu au plan des investissements. Un crédit d'étude pour la mise à jour du PGEE en zone à bâtir et pour la mise à jour du PGEE en zone rurale. Il paraît inadéquat de répondre, tout ou partie, à cette interpellation tant que nous n'aurons pas le résultat de cette étude, qui va partir sous peu, et qui donnera une réévaluation du PGEE en milieu rural pour Mont-Soleil, Les Savagnières, Les Pontins, Le Creux-Joly, La Châtelaine, La Perrotte, La Cerlière. Et puis,

qui priorisera les mesures à prendre afin de les intégrer et les adapter aux plan financier. Lorsque l'on aura ces données, nous pourrons répondre, dans le détail, à votre interpellation."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "J'aimerais, pour cette première séance de 2018, qui est une année électorale, si vous ne vous en souvenez pas, que les partis consultent un peu plus leurs représentants dans les commissions. Les partis ont tendance à les oublier ou à ne pas les consulter. En année électorale, c'est toujours bien de montrer à nos électeurs tout ce que l'on fait. C'est bien, mais pas lorsque l'on prend les idées des autres. Ici, c'est souvent le cas. Il y a différents exemples : une commission planche sur la réfection des jardins publics, la Maison Chasseral-Les Savagnières, le monte-escaliers de la Salle de spectacles. Et puis, on vient, ici, faire une intervention pour pouvoir dire : "C'est grâce à notre intervention que cela a bougé.". C'est nul à chier. J'aimerais bien, en cette année électorale, que l'on ne pique pas le travail des autres. C'est énervant et fatigant, juste pour le mettre sur sa liste électorale."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Merci. J'espère que votre message va passer ce soir."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je me permets de vous informer de la clôture du dossier 130^{ème} anniversaire du Conseil de ville de Saint-Imier. Cet événement qui s'est déroulé le 14 décembre 2017 a connu un beau succès et un heureux dénouement malgré quelques péripéties liées à la météo peu clémente. Le budget était de CHF 7'200.- et avait été soumis devant ce conseil. Toutes les factures ont à ce jour été payées, et le coût total est de CHF 5'002.40. Le budget a donc été plus que tenu, je crois que l'on peut le dire. Je tiens encore à remercier une fois le bureau du Conseil de ville et le vice-chancelier pour leur précieuse collaboration dans ce dossier."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Merci. Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Le vice-chancelier :